



Déclaration du cardinal Thomas Collins, archevêque de Toronto suite à l'introduction du Projet de loi C-7 : Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir)

Le gouvernement fédéral a introduit un nouveau projet de loi qui aurait pour effet, s'il devient loi, d'élargir les critères d'admissibilité à l'euthanasie. L'expression 'aide médicale à mourir' (AMM) est utilisée pour décrire ce que cette loi permettrait, mais il s'agit bien ici d'euthanasie et de suicide assisté dont il est question. Il existe un bon nombre de médicaments, de procédures et de ressources pour soulager ou enrayer la douleur et aider les mourants, mais l'AMM réfère à autre chose : il s'agit de l'injection d'une substance mortelle dans un patient qui n'est pas en train de mourir, afin de le faire mourir.

Les personnes qui s'opposent à l'euthanasie ont déjà fait part de leur inquiétude en 2016, lorsque cette procédure fut légalisée, de voir l'État ensuite assouplir les critères d'admissibilité après un certain temps. Cet argument 'de la pente douce' fut totalement mis de côté, en nous disant à ce moment-là que des 'garde-fous' avaient été érigés pour protéger les plus vulnérables. À peine quatre ans plus tard, nous sommes en bonne voie de descendre la côte; les critères d'admissibilité sont en pleine expansion.

Désormais, Il n'est plus exigé que la mort naturelle soit raisonnablement prévisible pour qu'une personne soit considérée admissible à l'aide médicale à mourir. Selon ce projet de loi, toute personne affectée par des problèmes de santé ou infirmités graves et irrémédiables deviendrait éligible à l'euthanasie. De plus, sans en avoir étudié suffisamment les conséquences et sans en avoir reçu quelques directives que ce soit de la part des cours, le nouveau projet de loi légaliserait l'euthanasie pour ceux qui ont donné un consentement préalable. Ceci ouvre un nouveau chapitre dans ce qu'on peut qualifier de 'mort sur demande'. Le Canada est en train de mettre de côté ses mesures de sauvegarde dans un temps record, beaucoup plus vite que tout autre pays dans le monde qui a légalisé l'euthanasie.

En ces jours pendant lesquels nos parlementaires, et notre pays tout entier, entament l'étude de ce projet de loi présenté au Parlement cette semaine, il est important de se rappeler ce qui suit :

- En 2016, le gouvernement nous avait laissé entendre qu'avant d'introduire toute nouvelle législation, il y aurait une étude approfondie sur l'impact de l'euthanasie au Canada au cours des cinq premières années après son entrée en vigueur - or, aucun examen ou étude du genre n'a été réalisé. Le gouvernement va de l'avant sans avoir procédé à cette analyse, même si on rapporte que depuis 2016 plus de 13,000 Canadiens, Canadiennes sont décédés par injections mortelles.
- Où est la volonté politique de rendre les soins palliatifs disponibles à tous les Canadiens, Canadiennes? Seulement 30 pour cent des Canadiens, Canadiennes, ont accès à des soins palliatifs de qualité. Pourtant, nous savons que la crainte de la douleur et de la solitude comptent parmi les plus grandes sources d'anxiété chez les personnes malades. L'accès à des soins palliatifs de qualité peut répondre à ces craintes. Si tous les Canadiens, Canadiennes avaient accès à des soins palliatifs de qualité, peu de personnes

demanderaient de se faire euthanasier. Au lieu de développer une culture axée sur la compassion et le soin de l'autre, nous nous enlisons de plus en plus dans une culture 'de mort sur demande'. Les mêmes médecins qui cherchent à prendre soin de leurs patients, seront maintenant appelés à consentir à leur mise à mort par l'euthanasie.

- Selon le projet de loi qui a été déposé, les Canadiens, Canadiennes qui vivent un handicap seront éligibles à l'euthanasie même si la mort naturelle n'est pas raisonnablement prévisible. Déjà, les personnes handicapées font face à de nombreux défis côté emploi, logement, soins médicaux et appui de toutes sortes. Leur vie est importante. On ne doit jamais les considérer comme étant un fardeau pour notre société. Nous devons toujours être sur nos gardes et nous assurer que ces personnes qui ont eu à lutter pendant des décennies pour être traitées avec égalité, ne soient soumises à quelque pression que ce soit de la part de membres de leurs familles, de leurs amis ou professionnels de la santé, pour qu'elles mettent fin à 'leur fardeau' en mettant fin à leur vie. Ces personnes ont besoin d'aide pour vivre, pas d'une 'aide pour mourir'.

J'invite tous les Canadiens, Canadiennes, qui sont préoccupés par ce projet de loi à contacter leur député(e) et à lui faire part de leurs préoccupations. Nous devons également prendre le temps de nous rendre présent auprès des personnes qui peuvent se sentir seules ou marginalisées. Les personnes qui peuvent venir à penser que leur vie est maintenant sans aucune valeur ont besoin que nous les rassurions que tel n'est absolument pas le cas – toute vie humaine est empreinte de dignité, cela non seulement lorsque nous sommes jeunes et en santé, mais encore davantage lorsque nous sommes devenus fragiles et vulnérables.

Chaque Canadien, Canadienne a sa part de responsabilité. Nous devons chercher tous ensemble à faire advenir chez nous une culture d'amour et de compassion les uns pour les autres. La solution n'a rien à voir avec le suicide assisté. C'est à chacun, chacune de nous – familles, amis, et toutes autres personnes – à faire notre part et à venir en aide à ceux et celles qui ont besoin de notre secours. Chaque personne porte en elle une dignité qui lui vient de Dieu.

Le Cardinal Thomas Collins
Archevêque de Toronto
Le 25 février 2020